



Les Martres de Veyre
ville d'avenir

Mairie des Martres de Veyre
place Alphonse Quinsat
63730 LES MARTRES DE VEYRE

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le

ID : 063-216302141-20230316-DB_2023_03_162-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PIGOT Pascal, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10/03/2023

PRESENTS : Pascal PIGOT - Martine BOUCHUT - Régis BERNARD - Catherine PHAM - Gilles DURIF - Gloria DIALLO - Jean-Pierre RIGAL - Christophe CHAPUT – Grégory DESTOMBES - Sylvie CAMUS - Annick BARDEY - Frédéric MASSON - Pascal BARTHELEMY - Laurence DELAVET - Anne-Sophie JARROUSSE – David PERREIRA-- Sébastien BERNARD - Catherine LOPEZ - Damien COULON - Lucie DEQUESNES

ONT DONNE POUVOIR : Jocelyne MOGENROS (Procuration à Gloria DIALLO) - Evelyne KERJOLIS-CAUVIN (procuration à Pascal PIGOT) - Éric CANDIOLO (Procuration à Martine BOUCHUT).

ABSENTS : Stéphanie DUBIEN - Anthony VAZEILLE - Cécile MANDONNET - Kévin TREMOUILLE.

Annick BARDEY a été élue Secrétaire.

n° 2023-03-16

CM du 16.03.2023

Objet : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION DES ESPACES PUBLICS ET DES ESPACES VERTS – ZAC DES LOUBRETTES

▪ **Annexe 4 : projet de convention de délégation de gestion des espaces publics et des espaces verts**

Pour faire suite aux travaux de la ZAC des Loubrettes, Assemblia accepte que les espaces publics ne soient rétrocédés qu'une fois les chantiers terminés, mais souhaiterait que la commune entretienne les espaces publics de surface et les espaces verts en attendant la rétrocession.

Dans ce cadre il est nécessaire de signer une convention de délégation de gestion dans laquelle les missions et les responsabilités de chacun doivent être décrites.

L'entretien courant des espaces verts et des futurs espaces publics est consenti, par la Commune, à titre gratuit. La présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la gestion de l'entretien courant des espaces verts et des futurs espaces publics de surface, situés sur la ZAC des Loubrettes aux Martres de Veyre, sera déléguée par assemblia, agissant en tant qu'Aménageur de la zone pour le compte de Mond'Arverne Communauté, au profit de la Commune des Martres de Veyre.

La Commune assurera l'entretien courant des espaces verts et des futurs espaces publics de surface en menant les actions suivantes :

- la gestion de la propreté (ramassage des déchets, nettoyage, balayage) des sols et des mobiliers urbains
- le déneigement
- la levée des corbeilles de ville 2 fois par semaine
- l'entretien des espaces verts

Toute intervention nécessaire, suite à des dégradations (ouvrage ou végétation détériorés, présence de déchets, de terre, etc....) des espaces publics de surfaces et des espaces verts pouvant être imputées aux chantiers de constructions situés dans l'enceinte de la ZAC, sera à la charge d'Assemblia.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages :

- **Approuve** la convention portant délégation de gestion des espaces publics et des espaces verts;
- **Autorise** monsieur le maire ou son représentant à signer ladite convention.

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le

ID : 063-216302141-20230316-DB_2023_03_162-DE



Pour :	23
Contre :	
Abstention :	

Fait et délibéré en Mairie le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 17 mars 2023

Le maire,
Pascal PIGOT

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

